



## Conseil de sécurité

Cinquante et unième année

### 3743<sup>e</sup> séance

Jeudi 27 février 1997, à 12 h 25

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Mahugu . . . . .	(Kenya)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	Mme Mackenna
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	Costa Rica . . . . .	M. Berrocal Soto
	Égypte . . . . .	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Richardson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Ladsous
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Cabral
	Japon . . . . .	M. Konishi
	Pologne . . . . .	M. Matuszewski
	Portugal . . . . .	M. Monteiro
	République de Corée . . . . .	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Richmond
	Suède . . . . .	M. Osvald

## Ordre du jour

### La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III)  
(S/1997/115)

*La séance est ouverte à 12 h 25.*

## Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

## La situation en Angola

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1997/115)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, du Lesotho, du Malawi, du Mali, du Mozambique, de la Namibie, des Pays-Bas, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Carneiro (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Baali (Algérie), M. Amorim (Brésil), M. Monteiro (Cap-Vert), M. Mangoaela (Lesotho), M. Rubadiri (Malawi), M. Ouane (Mali), M. Dos Santos (Mozambique), M. Andjaba (Namibie), M. Cohen (Pays-Bas), M. Jele (Afrique du Sud) et M. Abdellah (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), document S/1997/115. Les membres sont également saisis du document S/1997/162, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur est le Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola, S. E. le Général Higino Carneiro. Je lui souhaite la bienvenue et lui donne la parole.

**M. Carneiro** (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Permettez-moi pour commencer de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois; je félicite également votre prédécesseur pour son excellent travail du mois dernier.

Je voudrais également transmettre notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui, même au cours de la brève période pendant laquelle il a dirigé cette Organisation, a déjà montré qu'il était personnellement attaché à un règlement rapide du problème angolais. Son prochain voyage en Angola confirmera le ferme soutien de la communauté internationale au processus de paix et sera un geste d'encouragement à l'intention des participants à ce processus.

Les délibérations actuelles sur l'Angola interviennent à un moment de tension croissante en Afrique, notamment dans la région des Grands Lacs. Cette situation mobilise l'attention et les efforts des membres du Conseil de sécurité, avec pour objectif de mettre fin aux hostilités et ainsi de prévenir une nouvelle escalade de la violence sur le continent.

Il y a deux ans, lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 976 (1995) autorisant la création de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), de nombreuses voix pessimistes s'étaient élevées pour prédire que la reprise de la guerre n'était qu'une question de temps, et pour affirmer que cette opération de paix était vouée à l'échec. Néanmoins, le temps et les événements ont prouvé le contraire, et ceci nous conduit à penser que le chemin vers la paix semble irréversible.

Depuis sa signature en 1994, le Protocole de Lusaka a profondément modifié la situation en Angola. L'Angola connaît sa plus longue période sans guerre depuis qu'il accédé à l'indépendance. Les progrès réalisés depuis le début de l'application du Protocole sont évidents. Mais il est certain que des progrès plus nombreux auraient pu être faits, en ce qui concerne notamment la réconciliation nationale, si l'UNITA avait adopté une attitude plus constructive tout au long de cette période de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

Les progrès accomplis jusqu'ici dans le processus de paix n'auraient pas été possibles sans l'action de la communauté internationale et, en particulier, du Conseil de sécurité, lequel a utilisé divers moyens de pression, y compris, dans la résolution 864 (1993), des mesures coercitives contre l'UNITA; ces dernières se sont révélées efficaces pour faire respecter plusieurs dispositions des accords.

L'exercice de pressions supplémentaires sur l'UNITA continue d'être nécessaire en raison des retards excessifs dans l'application de l'accord de Lusaka, causés par des obstacles systématiquement posés par l'UNITA. Un exemple de cette situation est que la création du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et l'entrée officielle en fonctions des députés de l'UNITA au Parlement ne sont pas intervenues aux dates prévues, uniquement parce que l'UNITA a décidé de ne pas envoyer ses représentants à Luanda comme convenu.

Les nouveaux éléments au moyen desquels l'UNITA tente maintenant de mettre des conditions à sa participation au Gouvernement et au Parlement vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre du Protocole de Lusaka; accepter ces conditions équivaldrait à une renégociation de cet accord. Nous réaffirmons que la formation du Gouvernement et l'entrée en fonctions des membres du Parlement doivent intervenir de façon inconditionnelle, sans aucun lien, et dans le cadre juridique défini par les accords et les autres arrangements valides pour le processus de paix.

Un autre objectif important du processus qui demeure à réaliser est l'extension de l'administration centrale de l'État aux régions occupées par l'UNITA. Bien que des progrès aient été accomplis à cet égard, le fait que le processus ne soit pas achevé relève entièrement de la responsabilité de l'UNITA. De plus, l'UNITA continue de faire obstacle à la libre circulation des personnes et des biens dans ces régions.

Il est crucial de mener à bien rapidement les tâches à accomplir au titre de l'accord de paix. Si l'on ne veut pas fragiliser l'accord, on ne peut accepter que le processus de paix se poursuive indéfiniment. Il ne doit pas dépendre de volontés qui ne sont pas celles du peuple angolais et qui vont à l'encontre des intérêts de la nation; le peuple angolais a toujours été la victime principale de la guerre et continue d'être la victime de ses conséquences.

L'UNITA doit exprimer clairement ses intentions et cesser d'ériger de nouveaux obstacles; elle doit montrer par des actions pratiques qu'elle est effectivement motivée par la bonne foi et la volonté politique. La façon systématique

dont l'UNITA invoque des arguments afin de ne pas honorer ses engagements nous conduit à penser que nous sommes confrontés à des manoeuvres dilatoires visant à bloquer le fonctionnement normal du pays, à créer pour le Gouvernement une situation intenable, à épuiser la patience de la communauté internationale et à provoquer la renégociation du Protocole de Lusaka.

Nous avons toujours pensé que l'intégration dans la société angolaise d'une UNITA transformée en un authentique parti politique est fondamentale et salutaire pour le fonctionnement de notre démocratie. Nous ne comprenons donc pas pourquoi l'UNITA crée des difficultés qui l'empêchent de jouer son rôle en tant que parti politique conformément au droit angolais.

Le Gouvernement, de concert avec l'UNAVEM et les trois États observateurs, déploie actuellement des efforts intensifs en vue de terminer de façon satisfaisante toutes les tâches militaires en suspens, d'assurer l'entrée en fonctions des députés et de former un gouvernement d'unité nationale. Nous continuons à espérer que l'UNITA coopérera et ne s'obstinant pas à freiner la réalisation de ces objectifs importants.

Étant donné les perspectives de succès dans l'application des accords de paix, le Conseil doit commencer à étudier le rôle que l'ONU devra jouer, en tenant compte du fait que certaines tâches resteront à accomplir, et que d'autres, par leur nature, continueront de requérir l'assistance du personnel et du cadre logistique de l'Organisation. L'extension de l'administration centrale, l'achèvement de la formation des Forces armées angolaises, l'intégration du personnel de l'UNITA dans la police nationale, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, et l'enlèvement des mines et autres engins explosifs sont, à l'heure présente, certains des domaines qui doivent recevoir une attention prioritaire. L'accomplissement de ces tâches permettra de garantir la stabilité politique et militaire du pays.

C'est également à la lumière des perspectives de succès des accords de paix que le Gouvernement anticipe le début d'une application plus efficace et plus générale du programme de réhabilitation communautaire et de réconciliation nationale. Je saisis cette occasion pour exprimer nos remerciements aux gouvernements et aux institutions internationales qui apportent leur aide à ce programme, et demander à ceux qui ont promis de fournir des fonds au cours de la table ronde de Bruxelles, en 1994, de respecter leurs promesses, afin que l'Angola puisse aborder une nouvelle ère de progrès économique et social.

Au nom du peuple et du Gouvernement angolais, permettez-moi d'exprimer notre plus profonde gratitude pour le dévouement et l'esprit de sacrifice de l'ensemble du personnel de l'UNAVEM, dont certains membres ont trouvé la mort ou ont été handicapés dans l'exercice de leurs nobles tâches.

Nous devons également souligner le rôle actif joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, qui a été un infatigable négociateur et avocat de la cause de la paix en Angola, ainsi que les contributions des trois États observateurs — les États-Unis, le Portugal et la Fédération de Russie —, de l'Organisation de l'unité africaine, des pays fournisseurs de contingents, et de tous les gouvernements qui ont continué à offrir leur aide pour rétablir la paix et la stabilité en Angola.

Nous souhaitons enfin remercier les gouvernements, les institutions humanitaires des Nations Unies et les organisations non gouvernementales de leur assistance généreuse aux populations les plus touchées par la guerre.

Je voudrais également saisir cette occasion pour transmettre, au nom du Gouvernement angolais, à l'Ambassadeur de la Chine, nos plus sincères condoléances à la suite du décès de M. Deng Xiaoping, dirigeant chinois éminent et figure politique remarquable.

Le projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui a tout l'appui de mon gouvernement, et nous espérons qu'il contribuera à accélérer le rétablissement de la paix en Angola.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objections, il en est décidé.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à S. E. le Général Higinio Carneiro, Vice-Ministre sans portefeuille de la République d'Angola, et que je le remercie de sa déclaration fort instructive.

C'est également avec satisfaction que nous notons la présence parmi nous de M. Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, qui, avec les trois États observateurs, oeuvre activement pour le règlement du problème angolais. La Fédération de Russie, qui fait partie des trois États observateurs, est profondément concernée par le succès et le progrès du processus de paix et par le rétablissement rapide de la stabilité et de la paix en Angola. Nous n'épargnons aucun effort pour atteindre ces objectifs.

Mettre un terme aux nombreuses années de conflit en Angola — le dernier foyer de tension en Afrique australe — serait un bienfait pour le peuple de ce pays et pour les pays de la région, et cela représenterait également un succès important dans les activités de rétablissement de la paix des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière.

Tout en notant avec satisfaction que l'Angola avance, pas à pas, dans la voie de la paix, nous nous inquiétons de constater que le processus est laborieux et qu'il se heurte constamment à de nouveaux obstacles en raison du manque de coopération de l'UNITA. Dès lors, au cours des derniers mois, la mise en oeuvre des aspects militaires et autres s'est ralentie et à deux reprises les accords relatifs à l'établissement d'un calendrier pour la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales ont été rompus. Cela sape la confiance établie si difficilement entre les parties angolaises et complique la situation dans le pays tout entier.

La délégation russe fait sienne la conclusion tirée par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que les tentatives faites pour lier divers aspects du processus de paix ou se soustraire aux obligations contractées doivent être abandonnées immédiatement. Ce n'est qu'ainsi que la communauté internationale pourra continuer à appuyer efficacement le processus de paix en Angola.

Nous estimons qu'à cette phase décisive et complexe du processus de règlement, nous devons envoyer un message clair aux parties angolaises, et avant tout à l'UNITA, à savoir que de nouveaux retards dans le règlement des questions militaires et des autres sujets et dans la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales ne seront pas tolérés. Cela est d'une importance capitale pour le succès de l'ensemble du processus de paix et pour celui de la réconciliation nationale.

Cela étant, nous approuvons la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport de proroger d'un mois

le mandat actuel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), prorogation assortie d'un avertissement clair suivant lequel, si d'ici le 31 mars, à cause des lenteurs de l'UNITA, un tel gouvernement n'est pas formé, le Conseil de sécurité devra envisager de prendre des mesures appropriées et concrètes à cet effet. Nous espérons que l'UNITA comprendra comme il convient ce message extrêmement clair et que les parties angolaises profiteront du temps supplémentaire qui leur est ainsi imparti pour accélérer le processus de paix.

Nous estimons que le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité est approprié et correspond bien aux tâches de l'étape actuelle du règlement angolais. Comme les autres membres du Conseil de sécurité, nous voterons pour ce projet de résolution.

**M. Konishi** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre sans portefeuille de la République d'Angola, S. E. le Général Higino Carneiro. Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance au Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, et aux représentants des trois États observateurs — Portugal, Fédération de Russie et États-Unis — pour les efforts dévoués qu'ils déploient afin de promouvoir et d'appuyer le processus de paix en Angola.

Qu'il me soit tout d'abord permis de dire que le Japon appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis et en particulier la décision du Conseil de sécurité de proroger pour un mois le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 31 mars 1997.

En même temps, je voudrais ajouter que mon gouvernement regrette profondément le fait que c'est, une fois de plus, l'échec des parties intéressées à former un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales qui a amené le Conseil de sécurité à prendre cette décision. Le Japon reconnaît que certains progrès ont été faits, mais il demande instamment à l'UNITA en particulier de s'associer aux efforts visant à faire avancer le processus de paix sans aucun lien et sans plus de retard.

Nous espérons vivement que, dans le rapport qu'il présentera au Conseil le 20 mars, le Secrétaire général pourra confirmer que l'objectif attendu de longue date, la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, a été réalisé.

D'autres questions suscitant de graves préoccupations doivent être traitées. Je mentionnerai en particulier le

cantonement et la démobilisation des soldats de l'UNITA et leur incorporation dans les Forces armées angolaises. Ma délégation voudrait également souligner l'importance qu'il y a à garantir la sécurité du personnel menant des activités humanitaires. Le processus de paix ne pourra être considéré comme ayant été mené à bien tant que ces questions n'auront pas été résolues.

Comme le Président l'a dit très clairement dans sa déclaration du 30 janvier, c'est aux Angolais eux-mêmes qu'incombe la responsabilité du rétablissement de la paix dans leur pays. UNAVEM III et la présence de suivi envisagée ne pourront que les aider dans leurs efforts, et ne pourront rester indéfiniment en Angola. Il faut donc que toutes les parties, notamment l'UNITA, fassent montre d'un engagement en faveur du processus de paix en établissant sans plus tarder un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

Ma délégation pense que, lorsque cet objectif aura été atteint et que la mission de suivi sera en place, cela contribuera dans une large mesure à la promotion de la réconciliation dans l'ensemble de la nation. À cet égard, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de maintenir et de renforcer la Division des affaires politiques d'UNAVEM III dans le cadre de la transition vers la mission de suivi. Le Japon espère également que cette mission permettra d'instruire la population dans des domaines tels que la consolidation de la paix, la promotion de la réconciliation nationale et le respect des droits de l'homme, ainsi que le pluripartisme, en diffusant les informations nécessaires. On pourrait proposer que le Secrétaire général adresse régulièrement des rapports sur les activités de la mission de suivi au Conseil. Lorsque les détails relatifs à la mission — mandat, modalités et calendrier — auront été définis, le Japon quant à lui, sera disposé à envisager la manière dont il pourra au mieux contribuer à ses activités.

Le Japon a apporté de nombreuses contributions au progrès du processus de paix en Angola. Je ne citerai que deux domaines dans lesquels il a fourni une assistance. Vivement préoccupé par la prolifération des mines terrestres, dont les victimes sont le plus souvent des civils innocents, le Japon a affecté 1,4 million de dollars sur les 2 millions de dollars qu'il a versés au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le déminage aux activités de déminage en Angola. Il a également versé une contribution de 1 million de dollars par le biais du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour appuyer le retour et la réinstallation des réfugiés angolais qui avaient cherché refuge dans des pays voisins.

Après s'être assuré que la paix est bien établie dans l'ensemble du pays par la constitution du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, le Japon sera en mesure d'envisager d'autres contributions, en tenant compte des besoins de reconstruction et de développement du pays.

**M. Richmond** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de saluer le chef de la délégation angolaise, le Général Carneiro; je tiens aussi à exprimer notre reconnaissance pour les efforts inlassables du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, et pour les efforts des représentants de la troïka.

À la fin de décembre, lorsque le Conseil a prorogé pour la dernière fois le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), on avait fixé la date du 28 février 1997 pour que les parties angolaises s'acquittent des engagements qu'elles avaient contractés au titre du processus de paix. Il est à déplorer que, du fait principalement de l'absence de coopération de la part de l'UNITA, la date de la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales n'ait pas encore été fixée et que nombre d'autres questions soient encore en suspens. Le peuple angolais mérite mieux que ces retards répétés et ces engagements non honorés. Nous demandons instamment aux deux parties, en particulier à l'UNITA, de mettre fin à leurs politiques du bord de l'abîme, de renoncer aux liens et aux conditions qui créent une atmosphère de méfiance et de faire preuve de souplesse et d'engagement qui sont maintenant essentiels pour mener l'oeuvre à terme.

Ce qu'il faut est évident. L'UNITA doit mettre un terme à ses tactiques dilatoires et envoyer ses députés à l'Assemblée nationale et ses membres du futur gouvernement d'unité et de réconciliation nationales à Luanda. Le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales doit être formé d'ici la fin de mars. Les aspects militaires et politiques non résolus ayant trait au processus de paix, dont la sélection et l'incorporation des soldats de l'UNITA dans les forces armées angolaises, doivent être menés à terme.

Nous souhaitons également que le Président Dos Santos et M. Savimbi aient rapidement des entretiens en Angola. Ce serait un signe visible et de bon augure de l'engagement des deux dirigeants à faire avancer le processus de paix.

Pour contribuer à la réalisation de ces tâches, nous sommes favorables à la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 31 mars 1997, comme proposé au projet de résolution dont nous sommes saisis. Mais la communauté

internationale suivra la situation de près. Dans son rapport, le Secrétaire général a proposé que le Conseil de sécurité envisage de prendre des mesures appropriées, au cas où un nouveau gouvernement n'aurait pas été formé d'ici la fin de mars. Nous espérons que ce ne sera pas nécessaire, mais nul ne devrait douter que nous sommes prêts à envisager de telles mesures dans de pareilles circonstances.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général concernant la mise en place d'une mission d'observation de suivi, notamment l'augmentation du nombre des observateurs des droits de l'homme. Nous reconnaissons que le maintien d'une présence de l'ONU sera nécessaire pour consolider le processus de paix, mais nous espérons que son rôle sera terminé d'ici la fin de 1997. D'ici là, nous espérons que la communauté internationale s'attachera à aider le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales dans sa tâche redoutable de reconstruction et de redressement.

L'ONU et, par son truchement, la communauté internationale dans son ensemble ont investi énormément en instaurant la paix en Angola, depuis que les parties ont signé le Protocole de Lusaka en novembre 1994. Le Gouvernement britannique est disposé à se joindre aux autres membres de la communauté internationale pour continuer à aider le peuple angolais, de façon qu'il puisse commencer à jouir de la prospérité économique et de la stabilité politique que seul un processus de paix réussi peut apporter. Mais cela ne sera possible que si les parties, et l'UNITA en particulier, honorent leurs engagements et se hâtent d'achever les tâches qu'il reste à accomplir. C'est à elles qu'incombe cette responsabilité.

**M. Elaraby** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général des informations et des observations qui figurent dans son dernier rapport sur la situation en Angola (S/1997/115). Je voudrais également exprimer mes remerciements et ma reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, pour les efforts acharnés et constructifs qu'il déploie afin d'établir la paix en Angola. Je souhaite la bienvenue au Général Carneiro qui participe à cette réunion.

Il y a trois semaines, le Conseil de sécurité a demandé, dans une déclaration faite par son Président, au Gouvernement angolais et à l'UNITA d'honorer les engagements auxquels ils avaient souscrits en janvier : la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales; l'arrivée de 17 députés de l'UNITA à Luanda pour siéger au Parlement; et le règlement de la question du statut spécial

de M. Savimbi. Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'en dépit des efforts que continuent de déployer l'ONU, le Représentant spécial, M. Beye, les trois pays observateurs et les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe ces engagements n'aient été remplis qu'en partie.

La délégation égyptienne, comme d'autres, estime que seule la volonté politique résolue de l'UNITA à devenir un parti politique et à s'abstenir de toute pratique qui ralentirait la mise en oeuvre de l'accord de paix permettra de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Nous sommes convaincus que l'on ne pourra y parvenir sans qu'une pression soit exercée par la communauté internationale et par les trois pays observateurs sur les dirigeants de l'UNITA.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, a indiqué hier, lorsqu'il a rencontré les membres du Conseil de sécurité, que l'ONU avait réalisé des progrès tangibles. Il a mentionné l'arrêt des effusions de sang parmi les Angolais et le cantonnement des forces de l'UNITA dans les camps. Je voudrais ajouter à cette liste les succès remportés par les Nations Unies dans la formation au déminage des Angolais, ainsi que leurs efforts pour réparer les ponts et les routes et reconstruire l'infrastructure du pays. Ce sont des succès qui méritent d'être mentionnés.

Aux paragraphes 22 et 50 de son rapport, le Secrétaire général mentionne l'insuffisance critique des ressources nécessaires pour financer les opérations des 15 zones de cantonnement des forces de l'UNITA — qui doivent être maintenues jusqu'à la fin du mois prochain — et le fait que les contributions non acquittées au compte spécial de l'UNAVEM depuis le début de la Mission s'élèvent à 150,2 millions de dollars. Ces points méritent une attention particulière des membres du Conseil de sécurité.

La délégation égyptienne exprime son appui aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne l'avenir d'UNAVEM III en Angola. Nous appuyons notamment celles relatives au maintien de la présence des Nations Unies en Angola en 1997. Nous souhaitons également le maintien du Représentant spécial à Luanda et l'affectation du personnel d'appui nécessaire. En outre, nous appuyons le renforcement des effectifs de la police civile de la Mission et le maintien du personnel logistique jusqu'au mois d'août prochain.

La délégation égyptienne appuiera le projet de résolution dont le Conseil est saisi visant à proroger d'un mois — jusqu'au 31 mars — le mandat d'UNAVEM III.

**M. Park** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une profonde préoccupation et un grand découragement que nous constatons qu'au cours des dernières semaines les progrès du processus de paix en Angola n'ont pas répondu à nos attentes en dépit de la déclaration du Président, que le Conseil de sécurité a adoptée le 30 janvier. Nous attendions avec impatience que des progrès soient réalisés grâce aux consultations de la Commission conjointe et aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général et des trois pays observateurs.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre sans portefeuille du Gouvernement angolais, le Général Carneiro, dont ma délégation a beaucoup apprécié la déclaration.

Nous prorogons une nouvelle fois le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), sans que ce mandat ait été totalement rempli à cause des réticences manifestées par les parties participant directement au processus de paix. Malgré ces déceptions, nous restons convaincus que les progrès accomplis jusqu'ici dans le processus de paix angolais doivent être maintenus et renforcés davantage encore. Il faut faire en sorte que les efforts et les ressources considérables que la communauté internationale a consacrés à la cause de la paix en Angola portent leurs fruits. Le processus de paix est entré dans une phase critique, et il faut faire un nouvel effort décisif pour aider à mettre en place un gouvernement unifié et accélérer la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale.

À cette fin, nous pensons que la communauté internationale doit à ce stade adresser un message ferme et sans équivoque aux parties angolaises. Ces dernières doivent comprendre que tout nouveau retard dans le processus de paix ne sera pas toléré. Nous devons réaffirmer clairement que le maintien de l'appui international, y compris la présence d'UNAVEM III, est lié au progrès du processus de paix, et que le Conseil envisagera d'autres mesures sur cette base. Voilà pourquoi nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat d'UNAVEM III d'un mois, en précisant bien que le Conseil envisage d'imposer des mesures plus fermes contre ceux qui causeraient des retards. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi confirme cette approche et nous voterons pour son adoption.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes également convaincus que la question d'une présence des Nations Unies après UNAVEM III doit être soigneusement examinée à la lumière des progrès dans le processus de paix angolais. À cet égard, nous rappelons une fois de plus aux parties angolaises qu'en fin de compte, c'est à elles qu'in-

combe la responsabilité ultime de la paix et de la réconciliation en Angola. L'avenir du pays est entre leurs seules mains.

Enfin, nous voudrions souligner l'importance d'une mise en oeuvre rapide des nombreuses tâches qui restent à accomplir dans le cadre du Protocole de Lusaka, outre la création d'un gouvernement unifié. La paix ne pourra prendre racine tant que des problèmes tels que le nombre élevé de déserteurs dans les zones de cantonnement, le retard dans la formation de forces armées unifiées et le niveau insuffisant de désarmement des civils ne sont pas promptement réglés.

Pour conclure, je voudrais exprimer le sincère espoir que nous pourrions bientôt célébrer la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et que la prochaine fois que le Conseil se réunira pour examiner cette question tous les problèmes en suspens auront été réglés.

**M. Monteiro** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Le Portugal a de bonnes raisons de penser que le processus de paix angolais présente des signes positifs. Bien que les progrès aient été lents dans certains domaines, on ne peut pas parler de stagnation. En fait, le cessez-le-feu est toujours respecté et le Gouvernement angolais et l'UNITA indiquent qu'ils restent attachés à un dialogue politique. Toutefois, les deux parties, et notamment l'UNITA, doivent maintenant montrer clairement à la communauté internationale qu'elles sont prêtes à respecter les accords auxquels elles ont librement souscrit. Il s'est agi essentiellement d'un processus par à-coups. Dans la déclaration du Président en date du 30 janvier 1997, le Conseil de sécurité a rappelé à l'UNITA et au Gouvernement angolais que la communauté internationale ne pouvait apporter son aide que si le processus de paix progressait et que c'est dans ce contexte qu'il envisagera une présence des Nations Unies en Angola après l'expiration du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

De nombreuses tâches cruciales dans le cadre des aspects politiques et militaires du processus de paix n'ont toujours pas été menées à bien et ont pris du retard. De fait, au cours des deux dernières semaines, depuis la publication du rapport du Secrétaire général, il n'y a eu aucun progrès majeur dans la sélection et l'incorporation du personnel de l'UNITA dans les Forces armées angolaises, la fermeture des zones de cantonnement, le processus de démobilisation et l'extension de l'administration de l'État sur la totalité du territoire angolais. Les informations récentes selon lesquelles les procédures concernant la démobilisation et l'extension de l'administration ont fait l'objet d'un accord entre le

Gouvernement angolais et l'UNITA sont toutefois encourageantes. D'un autre côté, et en dépit de l'accord intervenu à la Commission conjointe, l'UNITA n'a pas envoyé à Luanda le 12 février tous les membres qui doivent siéger à l'Assemblée nationale et tous ceux qui avaient été désignés pour prendre part au gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. En fait, c'est à l'UNITA qu'incombe la responsabilité primordiale de manifester son attachement à la pleine mise en oeuvre des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka, sans essayer d'introduire de nouvelles conditions ou de subordonner la discussion à de nouvelles questions.

Le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de résolution prorogeant le mandat d'UNAVEM III, cette fois jusqu'au 31 mars. Cela donne aux parties un mois pour faire progresser le processus de paix en achevant les tâches restantes, pas plus, pas moins.

La complexité des questions dans le processus de paix angolais exige une certaine souplesse de la part de la communauté internationale. Aujourd'hui, au moment où UNAVEM III devrait achever sa mission, nous reconnaissons que l'ONU doit poursuivre son mandat à l'appui du processus de paix. Nous souscrivons sans réserve aux vues exprimées par le Secrétaire général dans son dernier rapport, à savoir que le rythme du retrait prévu des unités militaires constituées devrait tenir compte de la situation sur le terrain. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que les Nations Unies jouent un rôle vital dans l'instauration de la paix en Angola.

Le processus de paix en Angola est à un croisement. Le projet de résolution indique clairement la façon de procéder. Les tâches qui restent à accomplir aux termes des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka doivent être menées à bien d'ici le mois prochain. Nous lançons un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles suivent la bonne voie et guident le peuple angolais épuisé vers un avenir meilleur.

Qu'il me soit permis de dire à nouveau combien nous apprécions le travail remarquable de M. Beye, Représentant spécial du Secrétaire général. Nous rendons hommage à ses efforts inlassables sur le terrain, et le remercions en particulier d'être venu à New York pour faire rapport au Conseil. Sa présence dans cette salle a été très utile et instructive. Son attachement à la paix en Angola et sa confiance dans le processus nous confortent tous dans la certitude que nos efforts seront couronnés de succès.

Et, pour reprendre les paroles que l'éminent représentant du Gouvernement angolais, le Général Higinio Carneiro, a prononcées il y a quelques minutes, le chemin vers la paix semble irréversible. Nous l'espérons tous.

**M. Osvald** (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : En premier lieu, ma délégation voudrait souhaiter au Général Carneiro, Vice-Ministre sans portefeuille d'Angola, la bienvenue à notre débat aujourd'hui. Lorsque la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) fut créée il y a deux ans, on prévoyait que le Protocole de Lusaka serait pleinement mis en oeuvre au début de 1997. En dépit de progrès considérables dans le processus de paix, les engagements prévus au titre du Protocole n'ont pas tous été réalisés. Un certain nombre d'aspects politiques et militaires demeurent à mettre en oeuvre. La Suède demande instamment aux deux parties, en particulier à l'UNITA, de remplir toutes leurs obligations au titre des accords de paix.

L'ONU a joué un rôle crucial dans le processus de paix angolais. L'Organisation a un rôle important à jouer dans l'achèvement du processus de paix et dans la consolidation des acquis. Néanmoins, nous devons nous souvenir que la responsabilité finale du rétablissement de la paix en Angola incombe aux parties angolaises. Le succès du processus de paix exige une détermination et des efforts vigoureux pour établir une confiance mutuelle.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité adresse un message clair à l'Angola. Le fait que l'UNITA n'a pas mis pleinement en oeuvre les conclusions de la réunion de la Commission conjointe du 23 janvier dernier suscite une profonde inquiétude. Tous les membres de l'UNITA qui siégeront à l'Assemblée nationale et tous les responsables nommés au gouvernement d'unité et de réconciliation nationales doivent arriver à Luanda et prendre leurs fonctions respectives. Le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales doit être formé sans plus de retard.

L'achèvement du processus de sélection et d'incorporation des troupes de l'UNITA dans les Forces armées angolaises est un autre élément essentiel du processus à venir, de même qu'une démobilisation réussie et ordonnée. La communauté internationale doit continuer à apporter son plein soutien aux efforts de démobilisation, et notamment aux efforts visant à la démobilisation et à la réintégration des enfants soldats. Nous assumons une responsabilité sans équivoque vis-à-vis de ces enfants, victimes les plus vulnérables du conflit : reconnaître leur souffrance, condamner et prévenir l'exploitation des enfants dans les conflits et faire ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à assurer un avenir à ceux qui sont déjà exposés au fléau de la guerre.

La Suède participe à UNAVEM III. Le rythme du retrait prévu des unités militaires des Nations Unies doit, selon nous, tenir compte à la fois de la courte prorogation du mandat d'UNAVEM III et de la situation sur le terrain. L'attachement très ancien de la Suède au processus de paix en Angola demeure ferme. Nous avons fourni des observateurs militaires, du personnel de police civile et des spécialistes du déminage à UNAVEM III et avons versé des contributions importantes pour appuyer la transition en Angola, pays déchiré par la guerre. Nous espérons vivement que la prochaine fois que nous examinerons la question de l'Angola au Conseil de sécurité, ce sera sur la base de progrès réels accomplis dans le processus de paix. Étant donné que le gouvernement n'a pas encore été formé, la Suède convient avec le Secrétaire général que le mandat d'UNAVEM III doit être prorogé d'un mois. Nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

En conclusion, je tiens à exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Représentant spécial du Secrétaire général et aux trois États observateurs — les États-Unis, la Fédération de Russie et le Portugal — ainsi qu'au personnel d'UNAVEM III pour les efforts qu'ils déploient afin d'aider les parties à faire progresser le processus de paix.

**Mme Mackenna** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola, le Général Carneiro.

Demain, deux années auront passé depuis la création de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). À cette occasion, le Conseil devrait examiner le suivi de cette opération des Nations Unies, après l'application des accords de paix angolais. Malheureusement, cela s'est avéré impossible, le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales n'ayant pas encore été formé en Angola et l'application des autres aspects politiques et militaires du processus de paix ayant été retardée. C'est la raison pour laquelle nous avons devant nous un projet de résolution demandant la prorogation pour un mois du mandat d'UNAVEM III et priant instamment les parties, notamment l'UNITA, de former sans délai un tel gouvernement et de résoudre toutes les questions en suspens, y compris les questions militaires.

Le projet de résolution est concis, mais il contient un message clair et direct. Ma délégation le soutiendra et souhaite qu'il soit reçu comme il convient par ceux auxquels il est destiné.

Bien que le processus ait été long et difficile, des résultats positifs ont été enregistrés. Néanmoins, il est clair que les problèmes en Angola sont loin d'être résolus, et nous pouvons prévoir des difficultés à l'horizon politique. Les parties, notamment l'UNITA, doivent s'attacher à respecter leurs engagements, à consolider la paix et à conduire leur peuple sur la voie du développement. Pour toutes ces raisons, ma délégation, tout comme l'ensemble de la communauté internationale, portera une grande attention aux événements d'Angola au cours de cette période cruciale de son histoire.

Pour terminer, je tiens à exprimer nos remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, aux trois États observateurs, et à tous ceux qui, sur le terrain, ont permis à l'Angola de s'éloigner du sentier de la guerre et de prendre le chemin de la paix.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*interprétation du chinois*) : Tout d'abord, la délégation chinoise tient à remercier le Vice-Ministre sans portefeuille d'Angola, le Général Carneiro, pour les condoléances qu'il a exprimées à l'occasion du décès de M. Deng Xiaoping. Elle transmettra ses sentiments au Gouvernement et au peuple chinois, ainsi qu'à la famille du défunt.

La délégation chinoise est profondément préoccupée par la série de revers essuyés par le processus de paix et par les retards répétés dans la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. On se souviendra que l'application du Protocole de Lusaka, qui a été entravée par de graves problèmes dans le domaine militaire, a été longtemps retardée. Après des efforts ultérieurs des parties, l'aspect militaire sera bientôt achevé. Malheureusement, c'est dans le domaine politique que le processus de paix rencontre maintenant un blocage analogue et se trouve dans une impasse. Cette situation inquiète profondément la communauté internationale.

Comme l'a noté à de nombreuses reprises le Secrétaire général, le règlement de la question d'Angola est finalement du ressort du peuple angolais lui-même. Après des années de conflit, tout a été préparé pour l'Angola. La population angolaise souhaite ardemment mener une vie paisible dans un environnement stable propice au relèvement et à la reconstruction. La délégation chinoise a appelé à de nombreuses reprises, et appellera ici de nouveau les deux parties angolaises, en particulier l'UNITA, à prendre à coeur les intérêts de la nation et les aspirations de leur peuple, à démontrer la bonne foi et l'attitude positive nécessaires et à surmonter leurs divergences de vues à travers des consultations. Nous leur demandons de prendre des mesures

effectives pour mener à bien toutes les tâches mentionnées dans le Protocole de Lusaka et le calendrier révisé mutuellement convenu, afin de mener à bien le processus de paix.

Conformément à la résolution 976 (1995) du Conseil de sécurité, la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) doit achever sa mission à la fin du mois. Depuis sa création, cette opération de maintien de la paix, la plus importante jamais mise en place, a apporté d'importantes contributions à la surveillance de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, facilitant le rétablissement de la paix en Angola et permettant la réconciliation nationale.

Nous croyons comprendre qu'à ce tournant décisif du processus de paix, il faut d'urgence une assistance généreuse de la part de la communauté internationale, y compris de l'ONU. En conséquence, la délégation chinoise appuie la prorogation de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 31 mars, et votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Cependant, nous sommes convaincus que le succès de l'opération de maintien de la paix est tributaire de l'appui des parties intéressées. Nous espérons que les deux parties en Angola, en particulier l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), saisiront cette occasion de coopérer avec UNAVEM III de façon à mener à bien le processus de paix en Angola. Nous espérons également que d'autres acteurs, dont les pays africains, continueront à jouer un rôle positif pour ramener la paix en Angola. La Chine, pour sa part, continuera à apporter sa contribution.

Enfin, je voudrais remercier le Secrétaire général des Nations Unies et son Représentant spécial, M. Beye, ainsi que les trois États observateurs et le personnel d'UNAVEM pour leur contribution au processus de paix en Angola.

**M. Cabral** (Guinée-Bissau) : Ma délégation s'associe aux souhaits de bienvenue que vous avez adressés au chef de la délégation angolaise. Je le remercie pour sa contribution à nos débats.

Après deux années d'existence, le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) touche à sa fin, du moins sur le plan légal. C'est donc l'heure d'un premier bilan, exercice souvent instructif mais toujours difficile à réaliser. Le problème angolais est trop complexe et exige de notre part des efforts d'analyse et de compréhension qui ne s'accommodent guère des schémas conventionnels quand bien même ils auront fait leurs preuves ailleurs.

Ma délégation se réjouit que cette préoccupation ait servi de fil conducteur dans l'élaboration du rapport du Secrétaire général dont nous saluons la célérité et la clarté d'analyse.

Tout bilan, fût-il provisoire, doit pour être objectif s'appuyer sur des observations de tous ordres et tenir compte de données dont le caractère et l'importance ne peuvent être traduits en chiffres, parce que échappant aux rigueurs comptables autrement valables. Il y a des impondérables qui sont difficilement quantifiables. Il existe des progrès liés à l'aspect psychologique des négociations qui ne peuvent être malheureusement exprimés en nombres ou en chiffres.

Pour nous, il ne s'agit pas de simplement juger même si nous considérons qu'il n'y a aucune offense à constater les aléas d'un processus qui, pour être compliqué, n'en demeure pas moins soumis à des règles convenues et incontournables. Notre propos donc n'est pas de flétrir, même s'il existe des raisons d'être insatisfaits. Notre démarche doit être incitative car notre devoir est d'encourager. Notre responsabilité est de soutenir toutes les bonnes volontés qui ont fait de l'unité, de la réconciliation nationale en Angola leur primauté, leur cheval de bataille, leur raison d'espérer.

Oui, il y a eu du retard, beaucoup de retard même dans la mise en place des structures prévues par le Protocole de Lusaka. Oui, le calendrier convenu n'a pas été respecté. Mais, est-ce à dire que les choses n'avancent point? Il y a, en vérité, une dynamique qui s'est instaurée, quoique encore caractérisée par des pas lents, parfois hésitants, alors que nous souhaitons voir de longues et vigoureuses enjambées. Le processus de paix a avancé. Il avance toujours. Il n'y a pas d'accélération mais la progression est continue. Les obstacles majeurs ont été levés ou sont sur le point de l'être. Il reste néanmoins la question primordiale du rétablissement de la confiance si longtemps perturbée entre les protagonistes. Il faut assurément surmonter les problèmes d'ordre psychologique en promouvant une culture de paix et de réconciliation nationale, ce à quoi la communauté internationale s'emploie avec constance et détermination.

Et c'est bien là tout le mérite de l'ONU et de ceux qui, en notre nom à tous, oeuvrent sans relâche à la consolidation de la paix en Angola. Jamais une opération de l'ONU n'aura mobilisé autant de ressources humaines et financières pour répondre à l'appel d'un peuple en détresse. Que d'obligations ne devons-nous donc aux membres d'UNAVEM III qui, parfois au péril de leur vie, luttent avec nos frères angolais pour gagner la bataille de la paix.

Qu'il me soit permis de saluer la présence parmi nous du premier d'entre eux, M. Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, négociateur habile et inventif, à qui nous rendons hommage pour son dévouement, sa perspicacité, sa détermination et son optimisme imperturbables, et sans lesquels le chemin conduisant à la paix aurait été beaucoup plus long.

Les résultats sont là pour attester du bien-fondé de cette mission de l'ONU et de la qualité exemplaire de ceux qui ont accepté d'assumer en notre nom la responsabilité de la conduire et de la réussir. Qu'ils en soient ici et maintenant très chaleureusement remerciés.

Peut-on, après tant d'efforts déployés par la communauté internationale, envisager un autre dénouement du dossier angolais que le rétablissement de la paix, la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales qui doivent constituer la pierre angulaire dans l'édification de rapports d'un type nouveau entre les frères ennemis d'hier. Ce gouvernement est nécessaire non point parce qu'il consacrerait uniquement la participation de tous les partis politiques représentés au Parlement mais parce qu'il établit un point de départ important en direction des efforts nécessaires à entreprendre pour conforter les équilibres encore fragiles et constitue un forum privilégié de concertation capable de faciliter les prises de décisions consacrées à la gestion commune des affaires nationales.

C'est en effet dans le partage des responsabilités pleinement assumées par tous les acteurs politiques du devenir du peuple angolais que se forgera une solidarité nationale indispensable à la construction du bien-être pour tous et à l'édification de la nation angolaise dans son unicité. Il n'y a pas de meilleures solutions que celles aboutissant à une véritable paix des braves, à une paix des esprits et des coeurs si nécessaire à l'oeuvre gigantesque de reconstruction nationale.

La communauté internationale a le devoir de contribuer et de veiller à la concorde nationale en Angola tout en créant les conditions d'une vie meilleure pour le peuple angolais, un peuple héroïque qui a tant souffert et mérite de pouvoir connaître enfin, et je l'espère pour toujours, la paix.

Nous devons persévérer, nous devons nous évertuer à convaincre ceux qui aujourd'hui encore ont des doutes, parfois des doutes fondés, et oeuvrer pour l'instauration d'un climat de confiance mutuelle. Les Angolais, qu'ils appartiennent au parti au pouvoir ou à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), tous les Angolais doivent participer à ce dépassement de soi et à ce

sursaut national tant attendu d'eux. Le chemin a été très long et les difficultés immenses, mais l'aube de tous les espoirs est sur le point de naître. Soyons fermes, sans être pour autant péremptoirs, sachons contenir nos frustrations et maîtriser notre impatience, fussent-elles légitimes. Faisons en sorte qu'il n'y ait plus de retards injustifiés, de désaccords destructeurs; incitons les Angolais à instaurer la confiance entre eux et à travailler ensemble dans une démocratie plurielle respectueuse des droits de tous et de chacun. Il faut encourager nos amis angolais à édifier leur nation, à oeuvrer au développement de leur pays et au mieux-être de leur peuple. Efforçons-nous de promouvoir une culture de paix, d'unité et de réconciliation nationale dans ce pays si cher à nos coeurs et dont le destin est indissociablement lié au commun devenir de tous les Africains.

Telles sont, les intentions jamais démenties de mon pays, la Guinée-Bissau, dont la délégation votera aujourd'hui en faveur du projet de résolution à l'examen dans l'espoir renouvelé que le prochain rapport du Secrétaire Général nous donnera à tous les raisons de célébrer la victoire des Angolais sur eux-mêmes et la consécration de la contribution sans commune mesure de la communauté internationale à l'instauration de la paix en Angola, et partant, dans le reste du continent africain.

**M. Berrocal Soto** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de m'associer à tous ceux qui ont souhaité la bienvenue au représentant du Gouvernement angolais le Général Carneiro, Vice-Ministre sans portefeuille.

Mon pays appuie pleinement le projet de résolution qui est soumis à l'examen du Conseil de sécurité concernant la situation en Angola, sur la base des «Acordos de Paz para Angola», du Protocole de Lusaka et des résolutions précédentes du Conseil de sécurité. Il s'agit là d'un projet de résolution positif et équilibré qui témoigne, cependant, de l'esprit critique et de la préoccupation exprimés par les délégations au cours des séances et des consultations officielles sur l'urgence pour le Gouvernement angolais, et en particulier pour l'UNITA, de résoudre toutes les questions militaires et les autres sujets restés en suspens et d'établir sans plus tarder le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

À cet égard, le Costa Rica voudrait dire combien il regrette les retards qui ont entravé et ralenti la formation de ce gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous voudrions également lancer un appel aux plus hauts

dirigeants de l'UNITA pour que les ministres, les députés et les hauts gradés de l'armée et les civils occupant des fonctions de responsabilité s'unissent au pacte et à l'accord conclu avec le Gouvernement angolais. Cela, à notre avis, est la question essentielle. C'est le voeu de la communauté internationale, et c'est le message explicite et clair que lance ce projet de résolution que le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter.

Sur la base et les travaux de ce gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, le peuple angolais s'engagera sur la voie d'une démocratie mûre et responsable. Il laissera derrière lui la guerre, ainsi que le désir unilatéral de domination des parties. Ce qui est urgent pour l'instant, c'est de créer une culture démocratique de paix et de réconciliation nationale pour que bientôt, par des élections libres et sans pressions, le peuple angolais puisse s'exprimer et décider librement de son avenir. Cette responsabilité suprême de voter et de décider incombe au seul peuple angolais.

Ce qui attend le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales est donc un engagement qui comporte d'énormes responsabilités historiques. Il doit rédiger les lois fondamentales et créer les conditions politiques et l'infrastructure nécessaires pour qu'au cours d'élections libres, le peuple angolais soit à même de s'exprimer démocratiquement. Voilà l'esprit des «Acordos de Paz»; et c'est l'esprit également du Protocole de Lusaka. C'est également ce que souhaite la communauté internationale, et c'est le message que lance ce projet de résolution du Conseil de sécurité. Nous partageons pleinement ces sentiments, et c'est pourquoi, nous adhérons, par notre vote, à ce projet de résolution sur l'Angola et à la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 31 mars 1997.

Enfin, je voudrais au nom de ma délégation exprimer la reconnaissance de mon pays aux trois États observateurs — la Fédération de Russie, les États-Unis et le Portugal — pour leur contribution appréciable au processus de paix en Angola. De même, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à M. Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, qui a été un protagoniste de premier ordre dans la quête de la paix en Angola.

**M. Richardson** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de noter que c'est la première occasion qui m'est offerte — et, par conséquent, un honneur particulier — de présenter une explication de vote au nom de la délégation des États-Unis au Conseil. Je remercie, une fois de plus, mes autres collègues du Conseil de leur accueil chaleureux.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola et exprimons notre gratitude pour les efforts déployés par le Représentant spécial. Nous souhaitons également la bienvenue au Général et à sa délégation présents, ici, cet après-midi. Nous voudrions ajouter nos remerciements pour les contributions de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), et remercier également tous les États qui ont fourni du personnel à UNAVEM III.

Aujourd'hui, alors que nous examinons la prorogation du mandat d'UNAVEM III, il nous faut faire face à la réalité qui montre que les calendriers fixés et les mesures promises par les parties en Angola pour faire avancer le processus de paix n'ont pas été respectés. Le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales n'a pas été constitué le 25 janvier, et la tâche difficile d'étendre le contrôle du gouvernement à l'ensemble du pays a été retardée. De plus, les camps créés comme mesure transitoire dans la démobilisation des forces de l'UNITA sont encore pleins, même si les forces d'UNAVEM III qui protègent ces camps doivent être retirées.

Mon gouvernement s'étonne de ces retards dans la mise en oeuvre du processus de paix. En raison de ces retards, le projet de résolution du Conseil de sécurité, conformément aux recommandations du Secrétaire général, n'accorde qu'une prorogation d'un mois du mandat d'UNAVEM III. Pendant cette période, le personnel restant d'UNAVEM III continuera à exécuter ses tâches pendant que le retrait se poursuit, et le Conseil de sécurité examinera sa participation au processus de paix en Angola. Notre future ligne d'action sera fonction des progrès réalisés par les parties en Angola dans l'exécution de leurs obligations aux termes du Protocole de Lusaka.

Le message lancé aux parties, notamment l'UNITA, est clair. Nous sommes vivement préoccupés par le rôle principal que joue l'UNITA dans le non-respect du calendrier fixé par la Commission conjointe pour la formation du gouvernement d'unité. Le projet de résolution note que le Conseil de sécurité envisage d'imposer des mesures au cas où le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales ne serait pas constitué d'ici le 20 mars. Nous sommes disposés à attendre encore très peu de temps. Nous avons déjà perdu trop de temps. Trop d'Angolais continuent de souffrir. Les avantages de la paix doivent remplacer les espoirs souvent déçus du peuple angolais. Tout ce à quoi aspire le peuple angolais, c'est qu'il soit mis un terme à la mort et à la destruction, et qu'il ait une chance de reconstruire sa vie brisée.

Nous voulons également mettre en garde les parties contre toute ingérence dans le conflit qui sévit au Zaïre. Nous avons réaffirmé la déclaration présidentielle en date du 7 février 1997, qui

«engage tous les États de la région à s'abstenir, conformément aux obligations que leur imposent la Charte des Nations Unies et la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, de tous actes, incursions comprises, qui risqueraient de compromettre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État quel qu'il soit et d'aggraver encore la situation dans la région, notamment en mettant des réfugiés et des personnes déplacées en péril.» (*S/PRST/1997/5, p. 1*)

Les États-Unis restent un ami fidèle de l'Angola, et nous sommes fiers du rôle que nous avons joué au sein du groupe des trois États observateurs. Je tiens à féliciter notre bon ami, l'Ambassadeur du Portugal, pour ses efforts fructueux et l'Ambassadeur de la Russie pour sa participation à cet effort.

Nous restons tous attachés à un avenir paisible et prospère pour l'Angola. Les États-Unis ont fourni une aide humanitaire et une aide au développement de 104,7 millions de dollars en Angola pour l'exercice fiscal 1996, et nous pensons fournir près de 92 millions de dollars pour l'exercice fiscal présent.

J'ai vu de près, comme beaucoup d'autres, les dégâts terribles et les souffrances intenses infligés par ce conflit au peuple angolais. Je me suis rendu dans ce pays à trois reprises. Tout ce que le peuple angolais demande, c'est une chance de paix, de réconciliation et de reconstruction, et j'estime que nous pensons tous qu'il a droit à cette chance. Nous demandons donc instamment aux parties de comprendre le message lancé par cette résolution. La communauté internationale a déjà joué son rôle pour ce qui est d'aider le Gouvernement angolais et l'UNITA à honorer leurs engagements de paix. Maintenant, nous attendons qu'ils se montrent à la hauteur de leurs promesses. Ils doivent les respecter s'ils veulent que cet appui international soit maintenu. Il est temps d'évacuer les camps de l'ancien gouvernement d'unité et de s'atteler à la tâche d'édification de la paix.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kenya.

Le Kenya se félicite du rapport du Secrétaire général, qui traite en détail des principaux problèmes concernant la situation en Angola. Nous sommes reconnaissants au Secré-

taire général et à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, de leurs efforts dans ce pays. Ma délégation apprécie également le rôle joué par les trois pays observateurs en Angola.

Le Kenya a toujours préconisé, si tout se passe comme prévu, qu'à l'expiration du mandat actuel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), il y ait une sorte de maintien de la présence des Nations Unies dans ce pays. Il convient donc de noter que dans son rapport le Secrétaire général juge une telle présence nécessaire et fait des recommandations concrètes en vue de la reconstitution d'une présence des Nations Unies sous forme d'une mission d'observation, dont les diverses composantes indispensables seraient déterminées en fonction des besoins que la situation requiert.

Ma délégation regrette toutefois qu'en dépit des innombrables possibilités offertes aux parties de mettre pleinement en oeuvre l'accord de paix, elles ne se soient pas acquittées de leurs obligations comme on s'y attendait. C'est ainsi que les progrès font gravement défaut et que dernièrement la formation proposée d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales a été repoussée à deux reprises. Nous sommes préoccupés par ces occasions manquées.

Ma délégation voudrait réaffirmer l'importance qu'elle attache à la pleine mise en oeuvre, par le Gouvernement angolais et l'UNITA, des accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle est déçue de voir que l'on repousse sans cesse la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Le Kenya pense que la formation d'un gouvernement d'unité viendrait couronner les efforts en cours pour réaliser la paix et marquerait l'amorce de la consolidation de cette paix.

Nous appelons l'UNITA à coopérer avec le Gouvernement angolais à la réalisation des tâches restantes menant à la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous demandons également à l'UNITA de coopérer avec le Gouvernement angolais à la mise en oeuvre de toutes les étapes restantes du processus de paix, y compris les aspects militaires.

Ma délégation a étudié soigneusement le rapport du Secrétaire général et ses recommandations, et a conclu qu'elles étaient appropriées dans les circonstances actuelles. Nous appuyons donc le projet de résolution. Nous espérons que le message que nous lancerons en l'adoptant provoquera une réaction entraînant des progrès dans le processus de paix.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je mets à présent aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1997/162.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1098 (1997).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Ladsous** (France) : Qu'il me soit tout d'abord permis de saluer la présence parmi nous de M. Carneiro, Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola, et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, dont je voudrais à mon tour saluer tout le talent et tout le dévouement au cours de ces années difficiles.

Il y a deux ans, en février 1995, le Conseil, en adoptant la résolution 976 (1995), avait demandé que la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) s'achève en février 1997, c'est-à-dire à une date où les objectifs du Protocole de Lusaka devaient être atteints. Malheureusement, il nous faut constater que ce n'est pas le cas, et l'UNITA porte, à titre principal, la responsabilité des multiples retards qui nous conduisent aujourd'hui à proroger une nouvelle fois le mandat d'UNAVEM III.

Certes, beaucoup a été accompli au cours des 12 derniers mois et la paix en Angola est désormais proche. Il faut cependant que l'UNITA produise les derniers efforts nécessaires pour se conformer aux obligations auxquelles elle a souscrit lorsqu'elle a parafé le Protocole de Lusaka. Cela concerne évidemment le volet militaire de l'Accord, dont tous les points n'ont pas encore été mis en oeuvre, mais aussi, et surtout, la constitution du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, qui aurait dû être mis sur pied ce mois-ci.

La constitution de ce gouvernement est en effet une étape cruciale pour le peuple angolais; elle constitue l'aboutissement

tissement réel du processus de paix. Ce gouvernement, à présent, doit être constitué rapidement. Il est également indispensable que les anciens belligérants fassent preuve d'une étroite coordination pour permettre au futur gouvernement de l'Angola d'assurer son autorité sur l'ensemble du territoire. Enfin, nous souhaitons que la démobilisation des soldats qui ne seront pas incorporés dans les Forces armées angolaises puisse être conduite promptement et avec le soutien continu de la communauté internationale.

La résolution 1098 (1997) prévoit, au cas où le gouvernement ne serait pas constitué dans les délais requis, que le Conseil pourra envisager d'imposer des mesures nouvelles contre l'UNITA, conformément au paragraphe 26 de la résolution 864 (1993), du 15 septembre 1993. Nous espérons vivement n'avoir pas à en arriver à cette extrémité. Il serait en effet très décevant, alors que nous touchons au but, de rencontrer de nouvelles difficultés. Le peuple angolais aspire légitimement à la paix et à la sécurité. Au cours des 10 dernières années, l'Afrique australe a connu une évolution considérable. Les Angolais méritent, après les épreuves qu'ils ont endurées, de bénéficier enfin de ces changements, qui leur permettront de jouir d'une démocratie et d'un développement durables.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Toutefois, compte tenu de l'heure tardive, et avec l'assentiment des membres du Conseil de sécurité, je propose de suspendre la séance jusqu'à 15 h 30.

*La séance, suspendue à 13 h 50, est reprise à 15 h 55.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Représentant permanent du Malawi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Rubadiri** (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Nous vous adressons nos plus sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous félicitons également votre prédécesseur, le Représentant permanent du Japon, qui fut Président durant le mois de janvier.

La délégation du Malawi a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), en date du 7 février 1997, publié sous la cote S/1997/115. Nous avons également suivi l'évolution de la situation dans ce pays, qui souffre depuis trop longtemps et dont les aspira-

tions de la population à la paix et à la tranquillité ne peuvent être niées plus longtemps.

Nous sommes très déçus de ne pouvoir nous réjouir aujourd'hui, à la veille du jour où nous étions censés célébrer la fin du mandat d'UNAVEM III. Nous sommes très préoccupés de ce que l'UNITA ait jugé bon, une fois de plus, de retarder la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, en violation de la lettre et de l'esprit du Protocole de Lusaka, et contre tout un mouvement de l'opinion publique internationale. De la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, du reste de l'Afrique, et de la communauté internationale dans son ensemble s'élèvent des prières pour la paix dans cette terre africaine tant aimée qui a nourri les explorateurs et fut une étape dans leur progression vers l'Extrême-Orient.

Nous sommes préoccupés par le fait qu'il existe d'autres aspects militaires et politiques du processus, qui, si leur exécution est encore retardée, porteront un coup sévère au processus de paix. Les questions relatives à la sélection des soldats de l'UNITA et à leur incorporation dans les forces armées, ainsi qu'à la démobilisation générale, doivent être abordées plus résolument.

Une fois de plus, nous appelons toutes les parties concernées, notamment l'UNITA, à déployer des efforts supplémentaires en vue de prendre les mesures nécessaires pour concrétiser les aspirations du peuple angolais, et de nous tous ici, et partout, qui croyons que la paix et le processus de reconstruction et de développement en Angola ne peuvent être retardés plus longtemps. La vision africaine, au cours du mandat de l'Afrique à conduire l'Organisation des Nations Unies vers le XXI<sup>e</sup> siècle, est fortement attachée au règlement de ce conflit sanglant dans l'Angola historique.

La communauté internationale continuera, comme elle l'a fait dans le passé, à jouer un rôle critique dans l'évolution positive des événements en Angola. Nous nous réjouissons de l'analyse utile et des recommandations du Secrétaire général présentées dans son rapport. La communauté internationale ne peut, toutefois, la conscience tranquille, abandonner l'Angola maintenant. De nombreux défis se dressent devant nous. Nous sommes très heureux que le Conseil de sécurité soit prêt aujourd'hui à les relever. Nous appuyons la prorogation du mandat d'UNAVEM III, telle qu'elle a été approuvée cet après-midi par le Conseil. Nous soutenons également la mise en oeuvre de la disposition pertinente de la résolution 864 (1993) du 15 septembre 1993, si l'UNITA devait persister dans son attitude intransigeante.

Nous sommes par conséquent très heureux que la résolution présentée au Conseil de sécurité ait été adoptée à l'unanimité par tous les pays membres.

Pour terminer je tiens à rendre hommage, comme nous l'avons fait par le passé, aux efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, et tout le personnel d'UNAVEM III et les agents des organismes humanitaires, dont le travail dans des conditions très difficiles a bien montré que le service de la paix est une pieuse entreprise. Nous rendons un hommage particulier à ceux qui ont perdu leur vie dans cette noble cause. Pour eux, et pour nous tous, nous devons envoyer un message ferme aux dirigeants de l'UNITA, à savoir que c'est un Angola vivant qui doit naître, et non pas la carcasse d'une citoyenneté mutilée d'enfants orphelins, de femmes et de vieillards.

Nous prions pour que la prochaine fois que le Conseil se réunira pour traiter de cette question ce soit pour envisager de reconstruire des vies et rebâtir une nation.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Malawi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Dos Santos** (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière remarquable dont vous dirigez le Conseil en ce mois de février. Nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider nos débats sur l'important point de l'ordre du jour dont cet organe est saisi aujourd'hui. Ma délégation félicite également sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hisashi Owada, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, de la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de janvier.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour le rapport très complet qu'il nous a présenté aujourd'hui et pour ses efforts dans la recherche d'une paix et d'une réconciliation véritables en Angola.

Lorsque nous avons pris la parole la dernière fois au Conseil, nous avons exprimé notre préoccupation devant la lenteur de la mise en oeuvre des «Acordos de Paz» pour

l'Angola et des résolutions pertinentes de cet organe. Tout en nous félicitant des événements encourageants présentés dans le rapport du Secrétaire général, nous ne saurions manquer de souligner notre souhait de voir un plus grand engagement se traduire en mesures concrètes, notamment de la part de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA).

D'après les messages que nous avons reçus juste avant le dernier débat sur cette question au Conseil, nous avons été amenés à penser qu'à l'heure actuelle nous pourrions célébrer la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et que la libre circulation des personnes et des biens serait effective dans tout l'Angola.

Aujourd'hui, la mise en oeuvre des aspects cruciaux en suspens du Protocole de Lusaka, et notamment l'incorporation des soldats de l'UNITA dans les Forces armées angolaises, la démobilisation et l'extension de l'administration de l'État à tout le territoire angolais, ne sont pas encore achevées. Nous sommes constamment confrontés à de nouveaux éléments que l'on introduit dans le but de renvoyer à plus tard des mesures qui ont déjà fait l'objet d'un accord. Cela ne doit pas continuer. Nous souscrivons aux observations contenues dans le rapport du Secrétaire général selon lesquelles les tentatives faites pour subordonner à des liens ou à des conditions l'avancement du processus de paix ne seront pas appuyées par la communauté internationale et doivent être immédiatement abandonnées.

Afin que le processus de paix en Angola connaisse des progrès tangibles et souhaitables, l'UNITA doit prendre des mesures urgentes et décisives en vue de la mise en oeuvre intégrale du Protocole de Lusaka. Les dirigeants de l'UNITA doivent faire en sorte que les députés de l'Assemblée nationale, ainsi que ceux qui doivent faire partie du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, rentrent à Luanda.

Nous sommes convaincus que le Gouvernement angolais a fait preuve de détermination, qu'il a fait des efforts pour honorer ses obligations et qu'il a fait montre de la volonté politique nécessaire de répondre aux exigences de l'UNITA et de ses dirigeants afin de parvenir à une paix et à une réconciliation durables en Angola.

La communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies, a joué un rôle constructif pour aider le peuple angolais à rétablir la paix sur son territoire et à se réconcilier.

Le rapport du Secrétaire général indique que l'Angola continue de connaître de graves difficultés économiques et que des efforts sont entrepris par le Gouvernement et ses partenaires pour affronter la situation et engager un programme de reconstruction. Ces efforts ne mèneront à rien s'ils ne sont pas appuyés par des progrès constants du processus de paix, qui susciteraient la confiance à l'égard de l'économie.

Les tâches de réintégration des soldats démobilisés et de déminage peuvent être effectuées de manière plus efficace dans des conditions de stabilité, le Gouvernement prêtant à ses programmes l'attention qu'ils méritent. L'appui de la communauté internationale dans ce domaine reste d'une importance suprême. Le rétablissement de la paix après le conflit est un préalable nécessaire à une paix et une stabilité durables. Le Mozambique connaît un processus similaire. C'est une tâche gigantesque, mais elle porte certainement des fruits.

Nous voudrions également exprimer notre appui à la proposition du Secrétaire général en faveur d'un retrait progressif de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et d'arrangements pour une période de transition. Nous appuyons également la prorogation du mandat d'UNAVEM III.

Pour terminer, ma délégation souhaite réaffirmer son appui constant et inconditionnel et sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement angolais dans leur quête de la paix. Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour réaffirmer sa gratitude à tous les membres du Conseil de sécurité pour leur participation active au rétablissement de la paix, de l'harmonie et de la réconciliation nationale en Angola.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Cap-Vert. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Monteiro** (Cap-Vert) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, de la manière compétente dont vous conduisez les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de février.

Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Owada, du Japon, pour le travail bien fait qu'il a accompli durant le mois passé.

Je vous suis reconnaissant de l'occasion offerte à ma délégation de s'exprimer devant le Conseil, en cette session formelle consacrée à la question angolaise, question qui nous tient beaucoup à coeur.

En jetant un regard sur le passé, nous constatons combien le Gouvernement et l'UNITA ont progressé dans leur quête de réconciliation nationale dans la paix. Le chemin a été extrêmement long et difficile. Lusaka n'est survenu qu'après plusieurs occasions ratées. Et ensuite, le manque de confiance s'est érigé en contrainte majeure et multiforme, entraînant de nombreux fluctuations et reculs.

Tout au long de ce processus, cependant, le conflit angolais a mérité une attention extraordinaire des Nations Unies, de la communauté internationale et particulièrement de certains de ses membres, ce qui a constitué un appui constant et de plus en plus efficace à la cause de la paix dans le pays.

Nous voilà ainsi parvenus à un moment que l'on doit qualifier de tournant décisif. Celui où deux doivent s'unir pour devenir un : un Gouvernement, une armée, une police, enfin, un pays.

Alors que les premières unités militaires d'UNAVEM III ont été retirées et que de nouveaux retraits sont imminents, en accord avec les calendriers convenus, le cessez-le-feu continue d'être très généralement respecté.

Ce sont là des aspects positifs dans le domaine militaire. Ils ne sauraient pourtant pas cacher les lenteurs et les insuffisances dans d'autres domaines comme celui essentiel de la sélection et de l'intégration des soldats et officiers de l'UNITA dans les forces armées angolaises et dans la police nationale.

Par contre, les opérations de reconstruction et de déminage routiers semblent être satisfaisantes, et se trouvent programmées dans un cadre institutionnel mis en place à cet effet. Ces actions sont de nature à avoir un impact positif immédiat sur la vie des populations et à leur redonner confiance.

Dans ce même sens, il faut noter les améliorations obtenues dans certains volets importants de la gestion de l'économie, telles que la baisse de l'inflation et la stabilisation du taux de change, et d'autres mesures introduites en matière de prix et de budget. Nous en félicitons le Gouvernement, et souhaitons vivement que ces premiers succès se consolident et viennent s'insérer dans un cadre plus vaste de renversement de la situation socio-économique en Angola.

En ce moment, l'attention générale est centrée sur l'achèvement de l'installation du Parlement angolais et de la mise en place du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Et pour cause! En effet, ces deux questions constituent la clef de voûte de l'architecture des accords de Lusaka. Elles représentent, en quelque sorte, l'épreuve finale de confiance, le point de non-retour.

Les deux reports successifs des dates convenues pour ces événements justifient pleinement le sentiment de préoccupation et d'urgence qui prévaut. Ma délégation souscrit pleinement aux recommandations du rapport du Secrétaire général en date du 7 février relatives à cette question.

En effet, il ne serait pas perçu comme raisonnable de prétendre constituer en conditions suspensives de la mise en place du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, les agréments complémentaires qui se dessinent à l'horizon, ou d'éventuels autres que les parties pourront créer, plus au moins prochainement, en vue d'affiner davantage l'entreprise commune.

Au contraire, il faut trouver la détermination politique pour suivre le chemin tracé et construire ensuite sur le capital accru de bonne volonté et d'entente qui pourrait ainsi se développer. Nous sommes convaincus qu'il en sera ainsi et que la scène politique angolaise connaîtra très bientôt des actes décisifs.

Dans son rapport précité, le Secrétaire général, tout en formulant des recommandations concernant une présence des Nations Unies pendant l'année 1997, propose dans l'immédiat la prorogation du mandat de l'UNAVEM pour une période d'un mois, signifiant ainsi qu'un suivi plus strict de la réalisation des compromis en suspens est de bonne politique.

Le prochain rapport du Secrétaire général, qui paraîtra avant la fin de la période en question, rendra compte au Conseil de la mise en place du gouvernement attendu et, sur cette base, le Conseil délibérera. Nous souhaitons et espérons que le rapport fera un constat de réussite et que le Conseil n'aura pas à recourir à des sanctions, notamment celles prévues au paragraphe 26 de la résolution 864 (1993) du 15 septembre 1993. Le Conseil est néanmoins disposé à le faire si nécessaire comme statué dans la résolution 1098 (1997) qu'il vient d'adopter.

Dans la nouvelle phase qui s'annonce pour la mission des Nations Unies en Angola, outre l'appui à la réconciliation nationale proprement dite, les aspects humanitaires prendront une dimension toute particulière compte tenu de

la manière dont ils sont considérés dans ce contexte, c'est-à-dire en y incluant le secours et le relèvement, le cantonnement et la démobilisation.

Des ressources significatives seront nécessaires. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : près d'un demi-million de personnes comprenant les anciens combattants et leurs familles, 1 million de déplacés, quelques dizaines de milliers de réfugiés...

Il est essentiel pour éviter le pire, soit sur le plan humanitaire, soit sur le plan de la sécurité, que l'effort international pour financer les activités prévues soit soutenu. À cette fin, il faut que l'appel global interorganisations, en préparation, obtienne une réponse à la hauteur du défi.

Nous terminons en remerciant le Secrétaire général pour ses efforts persistants et cohérents, illustrés dans son rapport du 7 février qui présente avec une grande clarté de vision les transformations à introduire dans la présence des Nations Unies sur le territoire angolais au cours de la prochaine phase, celle d'observation. Une présence attachée davantage à la promotion de la réconciliation nationale et de la consolidation de la paix retrouvée.

Nous nous associons au Gouvernement angolais pour remercier une fois de plus le Représentant spécial du Secrétaire général de ses efforts inlassables ainsi que les trois États observateurs et les autres États Membres qui ont apporté et continuent d'apporter leur contribution à la cause de la paix en Angola.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Cap Vert des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Andjaba** (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Étant donné votre expérience et vos talents diplomatiques, nous n'avons aucun doute que le Conseil sera doté d'une direction avisée. Nous tenons, en même temps, à présenter nos sincères félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Owada du Japon, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier.

Ma délégation voudrait également exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport complet sur la situation en Angola, qui fait l'objet du document S/1997/115, du 7 février 1997, et pour ses efforts visant à promouvoir la cause de la paix dans ce pays. De même, nous remercions son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, dont le dévouement pour amener la paix en Angola a été exemplaire.

J'exprime aussi la reconnaissance de mon gouvernement au trois pays observateurs — les Gouvernements du Portugal, de la Russie et des États-Unis — pour leur quête de paix en Angola. Enfin, nous exprimons notre gratitude à l'ensemble du personnel d'UNAVEM III, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui, dans des conditions difficiles, ne ménagent pas leurs efforts pour exécuter leurs mandats respectifs avec détermination. Je voudrais les assurer du plein appui de mon gouvernement.

Le 11 décembre 1996, j'ai fait devant le Conseil une déclaration dans laquelle j'ai notamment exprimé la grave préoccupation de mon gouvernement face à certains problèmes, comme la désertion des troupes de l'UNITA des zones de cantonnement; le retard dans le règlement de toutes les questions politiques et militaires en suspens, en particulier l'accord sur le statut du chef de l'UNITA; la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales; l'extension de l'administration de l'État à diverses régions du pays; la démobilisation et l'incorporation des troupes de l'UNITA dans les Forces armées angolaises. Même si le processus de paix a été marqué par des faits encourageants au cours des derniers mois, ces préoccupations subsistent aujourd'hui, en raison essentiellement du manque de coopération de l'UNITA.

Le retard causé par l'UNITA nous fait sérieusement douter de sa volonté réelle d'appliquer la lettre et l'esprit du Protocole de Lusaka. À cet égard, nous engageons les parties, l'UNITA en particulier, à songer avant tout aux intérêts du peuple angolais, qui n'a jamais connu la paix. Il importe de rappeler sans équivoque à l'UNITA que la population angolaise a besoin de vivre en paix et que l'Angola a besoin de se développer. La responsabilité primordiale en incombe à tous les dirigeants en Angola. Ils doivent donc, sans plus de retard, s'unir et former ensemble le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, sinon le Conseil de sécurité devra envisager de prendre les mesures qui s'imposent, y compris des sanctions contre l'UNITA, conformément à ses résolutions pertinentes sur l'Angola.

Enfin, ma délégation se félicite de l'adoption, ce matin, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1098 (1997), qui, entre autres choses, proroge jusqu'au 31 mars 1997 le mandat d'UNAVEM III. Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il recommande que les Nations Unies maintiennent leur présence en Angola jusqu'à la fin de 1997, pour veiller à consolider les acquis réalisés jusqu'ici.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant et le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Mangoela** (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes certains que les travaux du Conseil bénéficieront de votre sagesse et de votre expérience. J'aimerais aussi, au nom du Lesotho, adresser nos chaleureuses félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hisashi Owada, du Japon, qui s'est si bien acquitté de sa tâche le mois dernier. Qu'il me soit également permis d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport des plus clairvoyants sur la situation en Angola, et à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, pour ses efforts inlassables et son attachement inébranlable à la recherche de la paix en Angola. Les trois pays observateurs du processus de paix et ceux qui fournissent des contingents pour les opérations en Angola méritent eux aussi nos éloges.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est penché sur le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) en décembre 1996, nous n'avions que trop conscience de la lenteur avec laquelle le Protocole de Lusaka était mis en oeuvre, ce qui fait que le processus de paix continue d'accuser un retard par rapport au calendrier prévu. Nos espoirs avaient toutefois été ranimés par certaines mesures, pour limitées qu'elles soient, prises par le Gouvernement angolais et l'UNITA pour mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka. Nous avons notamment été heureux d'apprendre que le cantonnement des troupes se passait plutôt bien. Après avoir étudié avec soin le rapport du Secrétaire général, et conscients de la nécessité de maintenir l'élan du processus de paix, nous avons rappelé aux signataires du Protocole de Lusaka leurs obligations à l'égard du peuple angolais et de la communauté internationale et appuyé la prorogation du mandat d'UNAVEM III,

en espérant fermement que de nouveaux progrès seraient faits dans un délai raisonnable pour donner une impulsion nouvelle au processus de paix.

La mise en place d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, qui est la prochaine étape cruciale sur la voie conduisant à un Angola débarrassé des profondes divisions qui ont caractérisé ce pays pendant les 30 dernières années, reste un objectif lointain. Nous avons encouragé toutes les parties à oeuvrer ensemble et en toute bonne foi pour mener à bien les tâches qui restent encore à accomplir et former sans plus attendre un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

Malgré quelques signes d'espoir dans l'accomplissement de plusieurs tâches qui ont été confiées aux parties, le processus de paix en Angola connaît à nouveau des difficultés, et reste désespérément lent et décevant. Il est regrettable qu'au moment où nous nous réunissons, le retour à Luanda des députés de l'UNITA et la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales soient une fois de plus différés et que les obligations du Protocole n'aient pas été honorées. Outre qu'ils menacent de compromettre ce qui a été obtenu jusqu'ici, ces retards sapent le fragile processus de paix.

Nous sommes donc profondément déçus de devoir une fois encore demander au Conseil de veiller à ce que l'UNITA honore pleinement ses obligations, et ce en temps voulu, sans la moindre condition et sans subordonner la question à des considérations étrangères, afin de ramener la paix et la stabilité tant attendues en Angola et en Afrique australe. Nous pensons que la paix devrait se voir donner une nouvelle chance en Angola et c'est la raison pour laquelle nous appuyons la prorogation d'UNAVEM III jusqu'au 31 mars 1997, étant entendu que la situation sera réexaminée le 20 mars. Si les atermoiements persistaient, le Conseil devrait avoir la possibilité d'envisager d'appliquer certaines des mesures prévues dans le cadre de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité, qui obligerait l'UNITA à respecter pleinement et promptement les échéances fixées par le Conseil.

On s'est félicité de la mise en place des 15 zones de cantonnement, suivie du cantonnement de plus de 70 000 hommes de l'UNITA, qui a démontré la volonté politique des dirigeants angolais. Dans son rapport contenu dans le document S/1997/115, du 7 février 1997, le Secrétaire général nous informe que le rythme auquel on accomplit les tâches militaires et politiques restantes est très lent. Il est regrettable qu'un grand nombre des troupes cantonnées continuent de quitter les zones de cantonnement, provoquant

ainsi de nouveaux problèmes et de nouveaux retards dans l'incorporation des hommes de l'UNITA dans les Forces armées angolaises. Nous demandons une fois encore aux parties de manifester une volonté politique réelle et d'achever les tâches militaires restantes pour engager le processus dans la bonne voie et honorer pleinement les engagements du Protocole de Lusaka en ce qui concerne la formation d'une armée nationale.

L'appui de la communauté internationale au processus de paix angolais demeure inébranlable. Les parties doivent lui apporter un appui équivalent sous forme d'actions concrètes et plausibles témoignant d'une égale volonté politique. Il est donc urgent et impératif pour les deux parties, et en particulier l'UNITA, de prendre des mesures décisives visant à honorer leurs obligations aux termes du Protocole de Lusaka. Pour cela, les parties doivent faire preuve de la souplesse et de la hauteur de vue nécessaires pour constituer sans délai un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

La crise en Angola exerce un impact négatif sur la sécurité et la stabilité et sur les économies au sein de la région de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). C'est pourquoi les pays de la SADC exigent que les parties fassent preuve de la souplesse nécessaire pour établir une nouvelle ère de paix et de coopération en Afrique australe.

Enfin, nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir un soutien matériel au processus de paix en cette étape cruciale, afin de faciliter la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Lesotho des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Jele** (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : L'Afrique du Sud joint sa voix à celles qui vous ont déjà félicité pour la manière avisée dont vous dirigez les travaux du Conseil au cours de ce mois. Nous adressons également nos félicitations à l'Ambassadeur Owada du Japon pour la manière très compétente dont il a présidé les délibérations du Conseil au cours du mois de janvier.

Le Secrétaire général a présenté au Conseil un rapport complet sur l'état actuel du processus de paix en Angola, et nous l'en remercions. Ma délégation se réjouit également des efforts incessants déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour inciter les deux parties à des consultations intensives visant à accélérer le processus de paix.

Il est extrêmement décevant que l'inauguration du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales n'ait pu avoir lieu le 25 janvier 1997, comme prévu par le calendrier révisé de décembre 1996 de la Commission conjointe, parce que l'UNITA s'est abstenue d'envoyer ses députés et ses représentants désignés pour participer au gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, dans l'attente du règlement de la question du statut spécial de son dirigeant, M. Savimbi.

Bien que d'une manière générale, le cessez-le-feu continue d'être respecté à travers l'Angola, il est très préoccupant de constater la persistance d'incidents violents sporadiques qui sont le fait des deux parties, incidents qui pourraient mener à une escalade du conflit. Afin de parvenir à des solutions durables à ces problèmes, il est donc important que les deux parties observent strictement le cessez-le-feu et s'abstiennent de maintenir illégalement des points de contrôle. Nous pensons également que le démantèlement des quatre derniers centres de commandement de l'UNITA, ainsi que la communication d'informations sur les effectifs et le matériel militaire du détachement de sécurité du Président de l'UNITA, sont des questions qui réclament une attention urgente. Ma délégation se réjouit néanmoins de l'incorporation dans les Forces armées angolaises des neuf généraux de l'UNITA, commencée le 20 décembre 1996, ainsi que de l'arrivée à Luanda des députés de l'UNITA et de certains ministres. Nous aurions cependant été fondés à éprouver un optimisme plus grand si tous les députés et les représentants de l'UNITA étaient arrivés à Luanda à la date prévue du 12 février 1997. L'installation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales en aurait été facilitée et accélérée.

Nous souscrivons à l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport selon laquelle pour mettre en oeuvre les dispositions du Protocole de Lusaka et consolider les gains réalisés jusqu'à présent dans le cadre du processus de paix, le maintien d'une présence des Nations Unies, bien que réduite, serait requis jusqu'à la fin de 1997. Alors que le processus de paix entre dans une phase nouvelle, il sera en fait essentiel que l'Organisation des Nations Unies maintienne sa présence afin d'assurer la bonne fin du processus.

Nous voudrions également rendre hommage à la communauté internationale des donateurs pour les efforts inlassables qu'elle déploie pour assister le peuple angolais dans le domaine du déminage et réparer son infrastructure ravagée par la guerre. Une assistance plus généreuse est nécessaire pour favoriser et soutenir la paix et la stabilité.

Nous voudrions également réitérer l'appel que nous avons lancé précédemment au Président Dos Santos et à M. Savimbi à se rencontrer de toute urgence en Angola. Nous pensons qu'une telle rencontre est déterminante et qu'elle fournirait une occasion bienvenue d'aborder la question du statut de M. Savimbi ainsi que d'autres sujets en suspens. Néanmoins, ma délégation estime, à l'instar de nombreuses autres, que toute tentative faite, au moment de l'examen de cette question, pour subordonner à des liens l'application des accords doit être considérée comme inacceptable. Nous prions donc instamment le Conseil d'adopter une attitude ferme et sans équivoque à cet égard.

Puisque le nouveau gouvernement en Angola ne sera pas constitué comme prévu, ma délégation appuie la prorogation, jusqu'au 31 mars 1997, du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Nous demandons instamment que l'on persuade le Gouvernement angolais et l'UNITA d'accélérer la constitution du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, et nous souscrivons pleinement à la demande contenue dans la résolution qui vient d'être adoptée priant le Secrétaire général de présenter, d'ici le 20 mars 1997, un rapport sur la formation de ce nouveau gouvernement.

Le Conseil a à maintes reprises attiré l'attention sur la réticence de l'UNITA à mettre en oeuvre les éléments politiques et militaires restants du Protocole de Lusaka. Nous sommes donc fermement convaincus que l'heure est venue pour cet organe d'agir de manière décisive et d'envisager de prendre des mesures appropriées contre l'UNITA, si celle-ci ne respecte pas ses engagements.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Baali** (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée, de vous adresser les félicitations fraternelles et chaleureuses de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février.

Ma satisfaction est d'autant plus grande que c'est à un digne fils de l'Afrique qu'échoit l'honneur de conduire les travaux du Conseil de sécurité à un moment où celui-ci plus que jamais se trouve saisi de questions éminemment importantes pour notre continent. Je suis convaincu que le Conseil tirera le plus grand profit de votre expérience et de votre conduite sage et éclairée.

Qu'il me soit également permis d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur du Japon qui a su assurer au Conseil une direction compétente et avisée durant le mois passé. Je voudrais également dire à la délégation chinoise toute notre sympathie, notre émotion et notre solidarité à la suite de la disparition de M. Deng Xiaoping qui aura marqué de son empreinte l'histoire de la Chine et de l'humanité tout entière. J'aimerais enfin souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre Carneiro, et lui dire notre appréciation pour l'importante allocution qu'il a prononcée ce matin.

Le processus de paix en Angola se trouve une fois encore dans l'impasse. Les indications fournies par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'évolution de la situation en Angola n'incitent malheureusement pas à l'optimisme, tant de lourdes incertitudes planent sur l'avenir de la paix dans ce pays frère.

Les progrès encourageants dans la mise en oeuvre des aspects militaires des accords de Lusaka, au lieu d'ouvrir la voie à des avancées irréversibles dans le sens de la réconciliation nationale, connaissent malheureusement une certaine érosion, comme l'atteste le nombre sans cesse croissant de soldats de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) qui désertent les lieux de cantonnement. Il s'agit là d'un phénomène inquiétant qui représente une source de grave préoccupation pour la communauté internationale et pour le peuple angolais qui aspire légitimement à vivre en paix et dans la stabilité et à consacrer son énergie aux tâches de développement et d'édification nationale.

Le Secrétaire général, déjà dans son dernier rapport au Conseil de sécurité, puis ce dernier, à travers la déclaration présidentielle du 30 janvier dernier, ont mis, et sans ambages, en cause la responsabilité de l'UNITA et de ses dirigeants dans les difficultés que connaît le processus de mise en oeuvre de tous les aspects des accords de Lusaka. Les dirigeants de l'UNITA assument en effet, et de manière incontestable, devant l'histoire, devant la communauté internationale et devant le peuple angolais, la responsabilité du sabotage du processus de paix dans lequel la communauté des nations a investi des efforts considérables et pour lequel elle a consenti des sacrifices énormes. Je voudrais,

dans ce contexte, rendre un hommage appuyé à l'action et au dévouement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) à laquelle mon pays a l'honneur de participer.

L'attitude obstructionniste de la direction de l'UNITA, ses atermoiements, empêchent à l'évidence le processus de paix d'enregistrer de nouvelles réalisations sur la voie de la réconciliation nationale pour la mise en place, notamment, d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et la conclusion d'un arrangement concernant le statut du chef de l'UNITA conformément aux conclusions des accords de Lusaka. C'est le lieu ici de saluer l'attitude positive, l'esprit d'ouverture et le sens de l'entente nationale du Gouvernement angolais qui ont permis la réalisation des progrès enregistrés jusqu'à présent.

Les dernières perspectives du processus de paix en Angola interpellent la communauté internationale avec un sens de l'urgence accentué. Le Conseil de sécurité, en particulier, ne doit pas permettre que le processus de paix devienne l'otage de manoeuvres dilatoires des dirigeants de l'UNITA. Il est clair que plus que de se limiter à envoyer un message politique au chef de l'UNITA, le Conseil doit assumer ses responsabilités en prenant les mesures qui s'imposent pour amener ces derniers à adopter une attitude plus constructive et à honorer les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre des accords de Lusaka et des arrangements qu'ils ont conclus avec le Gouvernement angolais, avec l'assistance et la caution de l'UNAVEM.

En renouvelant le mandat d'UNAVEM III pour une ultime période, le Conseil de sécurité a parié sur la sincérité, la volonté politique et la bonne foi de l'UNITA. Les événements ont démontré que les dirigeants de l'UNITA, quant à eux, semblent avoir pris le pari de tableur sur l'usure et le désengagement de la communauté internationale, soit pour briser la dynamique de paix dans ce pays, soit pour obtenir des avantages exorbitants au regard des arrangements conclus.

En ce moment crucial pour la paix en Angola, la communauté internationale et le Conseil de sécurité sont doublement interpellés pour témoigner, d'une part, de leur solidarité avec le peuple angolais et d'adopter, d'autre part, une attitude de fermeté à l'égard de l'UNITA. La communauté internationale ne peut et ne doit pas céder au découragement. Une chance supplémentaire doit être donnée à la paix, car il y va de l'avenir du peuple angolais et, par-delà, de la sécurité et de la paix du continent africain.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Amorin** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, M. l'Ambassadeur Mahugu, de votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes certains que sous votre sage direction les travaux du Conseil de sécurité seront menés avec une grande efficacité. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hisashi Owada, pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier.

Je voudrais également présenter les condoléances du peuple et du Gouvernement brésilien au peuple et au Gouvernement de la République populaire de Chine, à la suite du décès de l'honorable dirigeant, Deng Xiaoping.

Une fois de plus, nous rendons hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, pour son rôle actif dans le rapprochement des divergences en vue de consolider le processus de paix. De même, les efforts des trois États observateurs doivent être reconnus. Je voudrais également mentionner ici la présence importante de M. Higino Carneiro, Vice-Ministre sans portefeuille de l'Angola.

Le mandat original de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) expire demain. Dès sa création, UNAVEM III avait une «politique de sortie» très claire. Il était prévu que les tâches qui lui étaient confiées s'achèveraient en février 1997. Malheureusement, les faits montrent que certaines de ces tâches n'ont pas encore été accomplies par manque de conditions appropriées.

Le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales n'a pas encore été formé. Le statut de Jonas Savimbi n'est pas clairement défini. Certaines questions militaires restent sans solution. Dans les zones de cantonnement, les soldats de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) attendent toujours leur démobilisation. L'incorporation des soldats de l'UNITA dans les nouvelles forces armées accuse toujours un retard très important.

L'ONU s'est toujours efforcée de trouver une solution durable; elle ne saurait être tenue responsable de ces retards. La principale responsabilité du rétablissement de la paix en Angola incombe aux Angolais eux-mêmes. Il convient de noter en particulier que l'UNITA doit prendre des mesures décisives et urgentes afin de permettre l'achèvement du processus de paix. Dans son rapport, contenu dans le document S/1997/115, le Secrétaire général souligne que :

«L'exécution des tâches militaires et politiques qu'il reste à accomplir a été une fois encore extrêmement lente et décevante, essentiellement en raison du manque de coopération de l'UNITA.» (S/1997/115, par. 51)

On doit donc rappeler une fois de plus que la communauté internationale a investi des ressources considérables en Angola, ces deux dernières années. UNAVEM III continue d'être la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies actuellement en place, et représente une participation financière énorme pour les pays qui fournissent des contingents, tels que le mien. D'une part, il est clair que la communauté internationale ne sera pas en mesure de maintenir ce niveau de participation en Angola pendant très longtemps encore. D'autre part, le Conseil de sécurité doit veiller à ne pas retirer UNAVEM III du pays avant que le processus de paix ne soit devenu irréversible. L'établissement d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales est l'un des principaux objectifs à cet égard, mais d'autres aspects, tels que les questions militaires restées en suspens, doivent être présents à l'esprit.

Dans l'examen de la situation actuelle, le Brésil croit comprendre qu'une expression de la volonté du Conseil de sécurité d'envisager d'imposer des mesures, dont celles que mentionne expressément le paragraphe 26 de la résolution 864 (1993), serait la manière appropriée de passer à cette phase cruciale.

La prorogation du mandat d'UNAVEM III pour un mois n'est peut-être pas la solution idéale, mais, étant donné les circonstances actuelles, c'est un moyen d'exercer des pressions supplémentaires, notamment sur l'UNITA, dont le manque de coopération continue de provoquer des retards injustifiés dans le processus de paix. Espérons que les principales divergences pourront être aplanies et que des solutions seront trouvées, afin que le peuple angolais puisse enfin jouir d'une paix tant attendue et bien méritée.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles agréables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Abdellah** (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter pour votre élection à la présidence du Conseil de sécurité et de vous dire toute notre joie de vous voir diriger, avec la compétence et le talent que nous vous connaissons, les travaux de cet auguste organe. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Owada du Japon pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours du mois écoulé. Je voudrais enfin saluer la présence parmi nous de S. E. M. Higinho Carneiro, Vice-Ministre sans portefeuille du Gouvernement angolais, venu spécialement pour participer à cet important débat.

Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui la situation en Angola au moment où le processus de paix dans ce pays a atteint une phase critique dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. S'il est vrai que des progrès ont été réalisés concernant le cantonnement des troupes de l'UNITA et l'intégration des combattants de cette faction dans les Forces armées angolaises, il n'en demeure pas moins que des retards continuent d'être enregistrés pour l'achèvement de ce processus. Ceci a occasionné des dépenses supplémentaires qui auraient dû être affectées au financement d'autres actions comme celles de la démobilisation des éléments armés et de leur insertion dans la vie civile.

La situation est devenue encore plus préoccupante à la suite de l'accroissement du nombre des déserteurs des camps de cantonnement. En outre, il est regrettable de constater que les membres de l'UNITA appelés à siéger à l'Assemblée nationale angolaise ne se soient pas encore rendus à Luanda comme prévu et que le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales ne soit pas encore constitué. Ces retards ne font en fait que semer le doute et la méfiance dans les esprits et risquent de faire reculer le processus de paix après tant de sacrifices et d'efforts.

Il est urgent que les parties angolaises fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour aller de l'avant et s'emploient à travers le dialogue et la concertation à surmonter les obstacles qui se dressent devant un règlement définitif. Une réunion entre le Président Dos Santos et le chef de l'UNITA serait d'une grande utilité pour examiner toutes les questions qui continuent d'être à l'origine des retards, y compris celle relative au statut futur de M. Savimbi.

Il est primordial que l'UNITA honore, sans plus tarder, ses engagements, notamment celui de dépêcher à Luanda ses représentants aussi bien à l'Assemblée qu'au sein du futur gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Elle doit tout autant coopérer pleinement en vue de faciliter l'extension de l'administration de l'État à tout le territoire angolais de manière à préserver l'unité du pays et à faire bénéficier l'ensemble de la population des services publics. Les procédures et mécanismes, approuvés par la Commission conjointe le mois dernier, pour étendre l'administration de l'État à l'ensemble du territoire doivent servir de base à cet effet.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait rendre un vibrant hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, qui a déployé de louables efforts pour aplanir les difficultés et rapprocher les vues des parties. Les bons offices des trois pays observateurs se sont révélés eux aussi d'un grand apport. Ils méritent d'être poursuivis avec l'appui soutenu de la communauté internationale.

Ma délégation tient également à saluer les organismes humanitaires pour leur action, à travers notamment leur contribution aux opérations de démobilisation des combattants, en dépit des difficultés d'ordre sécuritaire inhérentes à ce genre de situation. Ma délégation ne peut qu'exprimer sa haute appréciation du rôle essentiel que n'a cessé de jouer la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) depuis sa création. Grâce au dévouement et au courage de son personnel, la mission onusienne s'est acquittée, jusqu'ici, de son mandat d'une manière exemplaire. Il est fondamental que les deux parties angolaises apportent toute leur coopération pour aider UNAVEM III à poursuivre ses activités et à consolider les acquis déjà enregistrés au moment où le Secrétaire général envisage d'élaborer un plan de transition pour la Mission de l'ONU, à la lumière des progrès qui seraient réalisés sur la voie de la réconciliation nationale et de la paix.

Ma délégation appuie la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 31 mars 1997, chose qui vient d'être décidée. Il revient maintenant à l'UNITA de se conformer, sans délai et sans condition, à tous les accords qu'elle a conclus dans le cadre du Protocole de Lusaka. Faute de quoi, le Conseil se trouverait amené à envisager les mesures que nécessiterait la situation.

Je voudrais enfin souligner l'importance du soutien de la communauté internationale aux efforts visant au rétablissement d'une paix totale en Angola. Ce pays dévasté par une longue guerre fratricide a aujourd'hui besoin de l'assis-

tance internationale pour son relèvement économique. En saluant toutes les parties qui apportent leur contribution à cette oeuvre de reconstruction et de relèvement, ma délégation forme le voeu que cet engagement se renforce davantage pour permettre à l'Angola de retrouver le chemin de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Berteling** (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Slovaquie se sont alignés sur cette déclaration. L'Islande et la Norvège souhaitent également s'associer à cette déclaration.

Monsieur le Président, je crois comprendre que c'est aujourd'hui l'avant-dernier jour de votre présidence et je voudrais exprimer la reconnaissance de l'Union européenne pour votre direction avisée du Conseil pendant le mois de février.

Au cours des derniers mois, le processus de paix en Angola a montré quelques signes de progrès : des contacts politiques ont eu lieu entre les parties dans le cadre de la Commission conjointe; les violations du cessez-le-feu ont diminué; l'incorporation des troupes de l'UNITA dans les Forces armées angolaises a commencé; la plupart des policiers de l'UNITA ont été cantonnés; les personnes et les marchandises circulent plus librement à travers le pays.

Toutefois, le processus de paix est encore loin d'être achevé. L'UNITA, en particulier, doit encore prouver son attachement sans équivoque aux termes du Protocole de Lusaka. Le rythme lent de la mise en oeuvre de plusieurs aspects cruciaux du processus de paix, notamment l'intégration des soldats et des officiers de l'UNITA dans les Forces armées angolaises et la Police civile angolaise, la démobilisation et l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble de l'Angola, est un sujet de vive préoccupation. Le désarmement de la population civile et la situation des droits de l'homme dans son ensemble laissent toujours à désirer.

De nouveaux retards et de nouvelles difficultés sont apparus récemment. L'Union européenne note avec préoccupation que tous les députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale et ses représentants désignés pour participer au gouvernement d'unité et de réconciliation nationales ne sont pas arrivés à Luanda à la date prévue du 12 février 1997. Par suite du refus de l'UNITA de respecter le calendrier fixé par la Commission conjointe dans le cadre du Protocole de Lusaka, le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales n'a pas pu, comme prévu, être formé avant l'expiration du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), le 28 février. À cet égard, nous aimerions souligner une fois de plus qu'il est inacceptable d'établir un lien entre la mise en place du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et d'autres questions pendantes ou nouvellement soulevées.

L'Union européenne estime qu'il importe au plus haut point de préserver l'esprit de Lusaka; elle est fermement attachée à une paix durable en Angola. Toutefois, la responsabilité ultime de restaurer la paix en Angola incombe aux Angolais eux-mêmes. Afin de garantir la participation continue de la communauté internationale au processus de paix, il faut que les parties, l'UNITA en particulier, prennent d'urgence des mesures décisives pour honorer leurs engagements. L'Union européenne partage l'opinion de la communauté internationale selon laquelle des pressions devraient continuer d'être exercées jusqu'à ce que les engagements pris aux termes du Protocole de Lusaka soient honorés. Nous appuyons donc pleinement la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat d'UNAVEM III d'un mois seulement, jusqu'au 31 mars 1997. De même, nous appuyons l'idée que le Conseil doit être prêt à envisager l'imposition de mesures appropriées si le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales n'était pas formé d'ici là.

L'Union européenne suivra de près la discussion sur les recommandations du Secrétaire général quant au rôle futur des Nations Unies en Angola. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que le rythme du retrait prévu des unités militaires des Nations Unies devrait tenir compte de la situation sur le terrain, en ce qui concerne notamment la constitution des Forces armées angolaises, la démobilisation, la fermeture des zones de cantonnement et l'extension de l'administration de l'État.

Au fil des années, l'Union européenne et ses États membres ont apporté une aide substantielle — de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars des États-Unis — aux activités humanitaires, de reconstruction et de développement en Angola. Nous continuons de répondre à des

besoins précis. Étant donné que, dans certaines régions, la situation en matière de sécurité continue d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire et les tâches de reconstruction et d'aide au développement, il faut de toute urgence garantir la sécurité du personnel international.

Nous sommes tous conscients des tragédies que peuvent entraîner les mines antipersonnel pour les civils innocents, souvent des enfants. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne et ses États membres sont parmi ceux qui ont accordé un important appui politique, financier, matériel et personnel aux activités de déminage. Les Nations Unies ont déjà déminé 4 500 km de routes, et la formation de brigades angolaises de déminage se poursuit. Le transfert, prévu pour le 1er mars 1997, de la responsabilité d'apporter son aide au programme national de déminage d'UNAVEM III et du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ne peut pas avoir lieu avant qu'ait été approuvé le projet de développement d'une capacité nationale de déminage en Angola. Nous demandons donc au Gouvernement angolais de le faire de toute urgence. L'Union européenne tient à dire qu'elle est préoccupée par certaines informations faisant état d'entraves aux opérations de déminage. Elle appelle les parties, l'UNITA en particulier, à coopérer à cet égard.

Enfin, je voudrais rendre hommage au Représentant spécial, M. Beye, qui est avec nous aujourd'hui, pour son optimisme inébranlable et ses efforts inlassables pour aider à faire progresser le processus de paix. Nous voudrions aussi dire combien nous sommes reconnaissants du rôle joué par les trois États observateurs — le Portugal, les États-Unis et la Fédération de Russie — et pour le précieux concours apporté par le personnel d'UNAVEM III, les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à l'appui du renforcement de la paix et de la réconciliation nationales en Angola.

Pour terminer, je voudrais exprimer les très sincères condoléances de l'Union européenne au Gouvernement et au peuple chinois à la suite du décès de leur responsable suprême, M. Deng Xiaoping, qui a tant contribué au développement économique de son pays et à l'ouverture de la Chine sur la communauté internationale.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mali. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Ouane** (Mali) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la République du Mali, de m'acquitter d'un devoir de conscience et d'amitié envers la République populaire de Chine. Je demanderai donc au Représentant de la Chine de bien vouloir trouver ici l'expression renouvelée des condoléances de la République du Mali à l'occasion de la perte du regretté Deng Xiaoping. Le Mali partage le deuil qui frappe la Chine.

Monsieur le Président, la délégation du Mali se réjouit de voir le Conseil siéger sous votre autorité au cours de ce mois de février. De même, ma délégation s'associe à celles qui l'ont précédée pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Owada, pour la compétence et l'autorité avec lesquelles il a présidé le Conseil pendant le mois écoulé.

Ma délégation voudrait saluer la présence parmi nous du Général Carneiro, chef de la délégation angolaise. Nous avons écouté avec la plus grande attention son intervention édifiance et constructive.

Je voudrais également m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour témoigner notre reconnaissance au Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, pour son rapport exhaustif, clair et instructif sur la question à l'examen.

Enfin, qu'il me soit permis d'adresser les félicitations de ma délégation au Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, notre compatriote M. Alioune Blondin Beye, aux membres de la troïka ainsi qu'à tout le personnel d'UNAVEM III pour leurs efforts inlassables pour faire avancer le processus en Angola.

Depuis notre dernière séance, la situation en Angola a enregistré certes des progrès considérables, qui autorisent à penser que le processus de paix dans ce pays se trouve à un tournant décisif. C'est dire toute l'importance de la présente séance qui, de l'avis de ma délégation, doit engager le processus de paix dans sa phase finale. C'est qu'en effet tous les espoirs reposent désormais sur l'application pleine et entière du Protocole de Lusaka signé par le Gouvernement angolais et l'UNITA le 20 novembre 1994.

Pour soutenir ces espoirs, la communauté internationale a engagé des moyens très importants, notamment à travers la mise en place d'UNAVEM III. Il est impératif que ces efforts aboutissent.

Le Gouvernement angolais, et ma délégation l'en félicite vivement, a déployé des efforts considérables pour accomplir les obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Cette bonne disposition n'a malheureusement pas été toujours le cas s'agissant de l'UNITA, dont ma délégation déplore vivement les atermoiements. À cet égard, ma délégation appelle une fois de plus l'UNITA à mettre en oeuvre prioritairement les obligations militaires qu'elle s'est engagée à appliquer depuis de nombreux mois déjà.

Ma délégation espère vivement que les espoirs de la communauté internationale ne seront pas une nouvelle fois encore déçus, et que l'UNITA en fera la démonstration dans les jours à venir à l'occasion de la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

La délégation du Mali, au regard de la situation actuelle en Angola, se félicite de la prorogation du mandat d'UNAVEM III, qui reste le garant de la paix et de la stabilité. Dans le même ordre d'idée, ma délégation soutient le message ferme et clair adressé à l'UNITA, à travers la menace d'imposition de sanctions, pour convaincre ce mouvement d'adhérer plus avant encore au processus de paix. Seule cette attitude, de l'avis de ma délégation, pourra aider le peuple angolais à réaliser son désir de paix et construire un avenir meilleur orienté vers le développement et la démocratie.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Mali des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le représentant de la Chine a demandé la parole.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*interprétation du chinois*) : Au nom de la délégation chinoise, je voudrais remercier les délégations qui ont pris la parole à la séance de cet après-midi, notamment l'Algérie, le Brésil, les Pays-Bas, la délégation de l'Union européenne et des pays associés, et le Mali pour les condoléances qu'elles ont exprimées à l'occasion du décès de M. Deng Xiaoping. La délégation chinoise transmettra leur message au Gouvernement et au peuple chinois, ainsi qu'à la famille de M. Deng. Nous ne manquerons pas de transmettre ces condoléances et leurs souhaits sincères.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

*La séance est levée à 17 h 15.*